



RD4U-Board(2024)32-FR

**REGISTRE DES DOMMAGES
CAUSÉS PAR L'AGRESSION DE LA FÉDÉRATION DE
RUSSIE CONTRE L'UKRAINE**

FORMULAIRE DE DEMANDE ET RÈGLES

Catégorie de Demandes A2.5

**Torture ou autres peines ou traitements inhumains ou
dégradants**

La Haye

www.RD4U.claims

FORMULAIRE DE DEMANDE ET RÈGLES

Catégorie de Demandes **A2.5. Torture ou autres peines ou traitements inhumains ou dégradants**

Adoptés par le Conseil du Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine le 18 octobre 2024.

Approuvés par la Conférence des participants au Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine le 6 novembre 2024.

Les termes en majuscule dans le présent Formulaire de Demande ont la portée qui leur est attribuée à l'article 1 des Règles régissant la soumission, le traitement et l'inscription des demandes du Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

1. Le présent Formulaire de Demande doit être utilisé par les Demandeurs pour soumettre des Demandes dans la catégorie de **A2.5 – Torture ou autres peines ou traitements inhumains ou dégradants**. Il contient les règles spécifiques applicables à la catégorie en question, une description des informations et des Preuves que les Demandeurs sont tenus de soumettre, ainsi que des informations et des Preuves supplémentaires qui peuvent être soumises à l'appui de la Demande.
2. Conformément à l'article 10 des Règles relatives aux Demandes, ce Formulaire de Demande est disponible sous forme numérique dans *Diia*. Le Secrétariat veillera à ce que le présent Formulaire de Demande soit reproduit dans *Diia* de manière efficace, adaptable et facile à utiliser, en tenant compte des particularités des formulaires numériques en général.
3. Pour les Demandes de la catégorie A2.5, les règles suivantes s'appliquent additionnellement aux Règles relatives aux Demandes :
 - 3.1. La catégorie A2.5 concerne les Demandes relatives à des actes de torture ou d'autres peines ou traitements inhumains ou dégradants commis sur le territoire de l'Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, s'étendant à ses eaux territoriales, le 24 février 2022 ou à partir de cette date, causés par des faits internationalement illicites de la Fédération de Russie en Ukraine ou contre l'Ukraine et perpétrés par un ou plusieurs individus ou groupes d'individus qui sont ou étaient sous le contrôle de la Fédération de Russie. Cette catégorie inclut les Demandes relatives à la torture ou à d'autres peines ou traitements inhumains ou dégradants commis en dehors du territoire de l'Ukraine, mais qui sont directement liés à un événement survenu sur le territoire de l'Ukraine.
 - 3.2. « Torture » désigne tout acte par lequel une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales, sont intentionnellement infligées à une personne aux fins notamment d'obtenir d'elle ou d'une tierce personne des renseignements ou des aveux, de la punir d'un acte qu'elle ou une tierce personne a commis ou est soupçonnée d'avoir commis, de l'intimider ou de faire pression sur elle ou sur une tierce personne, ou pour tout autre motif fondé sur une forme de discrimination quelle qu'elle soit, lorsque telle douleur ou de telles souffrances sont infligées par, ou à l'instigation ou consentement ou l'acquiescement, d'une personne en position d'autorité, de pouvoir ou de contrôle.
 - 3.3. « Traitement ou peine inhumains » désigne tout acte causant d'intenses souffrances mentales ou physiques, infligé intentionnellement par, ou à l'instigation ou

consentement ou l'acquiescement, d'une personne en position d'autorité, de pouvoir ou de contrôle.

- 3.4. « Traitement ou peine dégradants » désigne tout acte humiliant ou avilissant d'une personne, portant atteinte à sa dignité et à son respect de soi, infligé intentionnellement par, ou à l'instigation ou consentement ou l'acquiescement, d'une personne en position d'autorité, de pouvoir ou de contrôle.
- 3.5. Les Demandes relatives à des lésions corporelles graves¹ résultantes d'actes de torture ou d'autres peines ou traitements inhumains ou dégradants peuvent être incluses dans cette catégorie ou peuvent être soumises en tant que Demandes dans la catégorie A2.3 – Lésions corporelles graves.
- 3.6. Les Demandes relevant de cette catégorie incluent les dépenses directement liées aux lésions corporelles graves résultantes de la torture ou de peines ou traitements inhumains ou dégradants, y compris les frais de traitement médical et de réadaptation supportés par le Demandeur (si une Demande pour lésions corporelles graves est soumise dans cette catégorie).
- 3.7. Les Demandes relatives à d'autres conséquences pécuniaires de la torture ou de peines ou traitements inhumains ou dégradants, telles que la perte de revenus ou d'un emploi rémunéré, doivent être soumises dans d'autres catégories concernées.
- 3.8. Les Demandes relatives à actes de violence sexuelle, à la privation de liberté, au travail ou services forcés, au transfert forcé ou à la déportation d'enfants ou d'adultes, ou à d'autres violations du droit international des droits de l'homme, du droit international humanitaire ou des lois et coutumes de la guerre doivent être soumises dans ces catégories.²
- 3.9. Les Demandes au nom d'enfants mineurs ou de personnes sous tutelle sont soumises conformément aux Règles relatives à la représentation.
4. L' « **Avis de non-responsabilité, informations et instructions pour les Demandeurs de la catégorie A2.5** » contenu dans le présent Formulaire de Demande doit être reproduit mot pour mot sous forme numérique dans *Dii*. Le Secrétariat le publie également sur le site web du Registre.

* * *

Avis de non-responsabilité, informations et instructions pour les Demandeurs de la catégorie A2.5

(1) Le présent Formulaire de Demande est prévu pour la soumission d'une Demande au Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine dans la catégorie **A2.5 – Torture ou autres peines ou traitements inhumains ou dégradants**.

(2) Le Conseil du Registre détermine l'admissibilité de votre Demande à être inscrite au Registre. Cette détermination ne signifie pas que le contenu de la Demande ou son montant aient été examinés, qu'une indemnisation ait été accordée ou qu'un paiement vous soit dû.

¹ Telles que définies dans le Formulaire de Demande A2.3 – Lésions corporelles graves.

² Catégories A2.4 – Violence sexuelle ; A2.6 – Privation de liberté ; A2.7 - Travail ou services forcés ; A2.8 – Transfert forcé ou déportation d'enfants ; A2.9 – Transfert forcé ou déportation d'adultes ; et A2.10 – Autres violations du droit international des droits de l'homme, du droit international humanitaire ou des lois et coutumes de la guerre.

L'examen de votre Demande et l'octroi d'une indemnisation seront effectués par un mécanisme d'indemnisation futur qui reste à établir (au sens du Statut du Registre).

(3) Avant de soumettre la Demande, vous êtes invité(e) à consulter les informations relatives au Registre sur son site web à l'adresse www.RD4U.claims ou www.RD4U.coe.int et les différentes règles et instructions relatives à la soumission des Demandes, en particulier les Règles régissant la soumission, le traitement et l'inscription des demandes, le Formulaire de Demande et les Règles : Catégorie de Demandes A2.5 – Torture ou autres peines ou traitements inhumains ou dégradants, ainsi que la rubrique questions courantes (FAQ).

(4) Toutes les Demandes doivent être soumises au moyen des Formulaires de Demande approuvés par le Registre pour chaque catégorie de Demande. Le présent Formulaire de Demande doit être utilisé pour la soumission par des personnes physiques de Demandes pour actes de torture ou d'autres peines ou traitements inhumains ou dégradants survenus le 24 février 2022 ou à partir de cette date sur le territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, par les faits internationalement illicites de la Fédération de Russie en Ukraine ou contre l'Ukraine, et perpétrés par des individus ou des groupes d'individus qui sont ou étaient sous le contrôle de la Fédération de Russie – **Catégorie de Demande A2.5**. Ce Formulaire de Demande peut être également utilisé pour la soumission par des personnes physiques de Demandes pour des actes de torture ou d'autres peines ou traitements inhumains ou dégradants survenus en dehors du territoire de l'Ukraine, mais qui sont directement liés à un événement survenu sur le territoire de l'Ukraine. Si vous souhaitez soumettre une Demande pour un autre type de perte, dommage ou préjudice, vous devez utiliser le Formulaire de Demande correspondant à la catégorie de Demande concernée.

(5) La catégorie A2.5 concerne les Demandes liées à actes de torture ou à des peines ou traitements inhumains ou dégradants. « Torture » désigne tout acte par lequel une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales, sont intentionnellement infligées à une personne aux fins notamment d'obtenir d'elle ou d'une tierce personne des renseignements ou des aveux, de la punir d'un acte qu'elle ou une tierce personne a commis ou est soupçonnée d'avoir commis, de l'intimider ou de faire pression sur elle ou sur une tierce personne, ou pour tout autre motif fondé sur une forme de discrimination quelle qu'elle soit, lorsque telle douleur ou de telles souffrances sont infligées par, ou à l'instigation ou avec le consentement ou l'acquiescement, d'une personne en position d'autorité, de pouvoir ou de contrôle. « Traitement ou peine inhumains » désigne tout acte causant d'intenses souffrances mentales ou physiques, infligé intentionnellement par ou à l'instigation ou consentement ou l'acquiescement, d'une personne en position d'autorité, de pouvoir ou de contrôle. « Traitement ou peine dégradants » désigne tout acte humiliant ou avilissant d'une personne, portant atteinte à sa dignité et à son respect de soi, infligé intentionnellement par ou à l'instigation ou consentement ou l'acquiescement, d'une personne en position d'autorité, de pouvoir ou de contrôle.

(6) Les Demandes de cette catégorie peuvent être soumises par ou au nom de la personne qui a été soumise à la torture ou à d'autres peines ou traitements inhumains ou dégradants.

(7) Les Demandes relatives à des lésions corporelles graves résultantes d'actes de torture ou d'autres peines ou traitements inhumains ou dégradants peuvent être incluses dans cette catégorie ou peuvent être soumises en tant que Demandes dans la catégorie A2.3 – Lésions corporelles graves.

(8) Les Demandes relevant de cette catégorie incluent les dépenses directement liées aux lésions corporelles graves résultantes de la torture ou de peines ou traitements inhumains ou dégradants, y compris les frais de traitement médical et de réadaptation supportés par le

Demandeur (si une Demande pour lésions corporelles graves est soumise dans cette catégorie).

(9) Les Demandes relatives à d'autres conséquences pécuniaires des actes de torture ou d'autres peines ou traitements inhumains ou dégradants, y compris la perte de revenus ou d'un emploi rémunéré, doivent être soumises dans d'autres catégories concernées.

(10) Votre Demande doit être soumise au Registre par l'intermédiaire du portail web de *Diia* à l'adresse www.diia.gov.ua/services/RD4U. Le Registre traitera et vérifiera la Demande et les Preuves à l'appui et décidera si votre Demande est admissible à être inscrite au Registre. Vous serez informé(e) de la décision du Registre en temps utile par l'intermédiaire de *Diia*.

(11) Vous devrez fournir certaines informations et Preuves à l'appui de votre Demande. Certaines informations seront tirées de diverses sources électroniques existantes.

(12) Vous pourrez soumettre des informations supplémentaires et télécharger des fichiers contenant des Preuves à l'appui de votre Demande, pour autant qu'elles soient conformes aux exigences techniques du Registre. Vous aurez la possibilité de vérifier toutes les informations avant qu'elles soient soumises au Registre.

(13) Vous n'avez pas besoin de compléter votre Demande en une seule fois, et vous pourrez sauvegarder le projet de Demande et le compléter à un stade ultérieur. Toutefois, il est conseillé de s'assurer que toutes les informations nécessaires sont préparées et disponibles.

(14) Vous devez vous assurer que les fichiers soumis dans le cadre de votre Demande sont accessibles, lisibles et qu'ils ne sont pas infectés par des virus informatiques ou toute autre forme de logiciel malveillant. Si le Registre identifie des fichiers que vous avez soumis comme étant inaccessibles, illisibles ou infectés, votre Demande risque de ne pas être inscrite au Registre.

(15) En soumettant votre Demande et les Preuves et informations à l'appui, vous acceptez de transférer des données à caractère personnel au Registre et autorisez le Registre à stocker, traiter et transférer ces données à caractère personnel conformément aux Principes sur la protection des données à caractère personnel du Registre.

(16) Les Demandes soumises par des ressortissants russes ne sont pas admissibles à être inscrites au Registre. Toutefois, les Demandes des ressortissants russes peuvent être inscrites au Registre si ceux-ci peuvent établir qu'ils possèdent également une autre nationalité.

(17) En soumettant votre Demande et les Preuves et informations à l'appui, vous confirmez qu'elles représentent fidèlement votre identité en tant que Demandeur, votre nationalité, votre droit de soumettre une Demande et le contenu de la Demande. Vous comprenez que la soumission d'une Demande mensongère ou fautive peut avoir pour conséquence que votre Demande soit considérée comme manifestement infondée et qu'elle ne soit pas inscrite au Registre.

* * *

Questions préliminaires
1. Langue de soumission de la demande (ukrainien ou anglais)
2. Catégorie de Demande
I. Identification du Demandeur
3. Nom et prénom
4. Genre
5. Date de naissance
6. Nationalité
7. Document d'identité/numéro de passeport
8. Numéro d'identification fiscale ukrainien
9. Numéro d'inscription dans le registre démographique ukrainien
10. Adresse du Demandeur
11. Adresse effective du Demandeur
12. Numéro(s) de téléphone du contact
13. Adresse électronique
14. Sous-groupe de Demandeurs (<i>tels que membres de l'armée, de la défense territoriale, des forces de l'ordre, travailleurs des services d'urgence, des services publics ou des infrastructures essentielles, personnel médical</i>)
15. Le Demandeur a-t-il été condamné pour un crime lié à l'agression russe contre l'Ukraine
16. Le Demandeur est-il soumis à des sanctions ou à d'autres mesures restrictives équivalentes imposées par un gouvernement ou une organisation internationale
17. Si la Demande est soumise par l'intermédiaire d'un Représentant, les informations d'identification équivalentes concernant ce Représentant
18. Si la Demande est soumise par l'intermédiaire d'un Centre de prestation de services administratifs en Ukraine, les informations requises par l'article 7 des Règles relatives à la représentation
II. Événement
19. Type d'événement
20. Date de l'événement
21. Lieu de l'événement
22. Description de l'événement
23. Déclarations ou autres éléments de Preuve concernant l'événement
III. Lésions corporelles graves
24. Description des lésions corporelles graves (le cas échéant)
25. Documentation et dossiers médicaux (le cas échéant)
IV. Dépenses directement liées aux lésions corporelles graves
26. Montant des dépenses à la charge du Demandeur
27. Énumération détaillée le montant des dépenses
V. Autres procédures judiciaires
28. Informations sur les procédures judiciaires concernées ou les enquêtes menées par les forces de l'ordre (le cas échéant)
VI. Preuves supplémentaires
29. Preuves supplémentaires concernant l'identité du Demandeur
30. Preuves supplémentaires concernant l'événement
31. Preuves supplémentaires concernant les lésions corporelles graves
32. Preuves supplémentaires concernant les dépenses directement liées aux lésions corporelles graves
33. Preuves supplémentaires concernant d'autres éléments de la Demande
VII. Vérification et soumission
34. Vérification et confirmation des données
35. Vérification de l'identité avant la soumission
36. Accord de transmission de données à caractère personnel

37. Soumission de la Demande

* * *